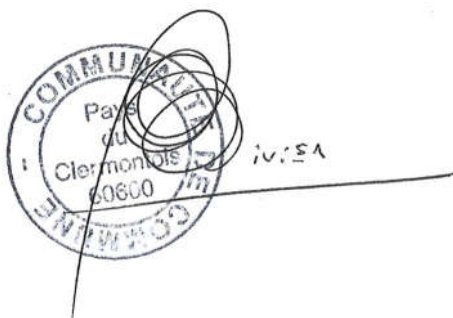


PROCES VERBAL  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 05 MARS 2020



**ADOpte LE 07 JUILLET 2020**



Lionel OLLIVIER  
Président de la Communauté de Communes du Clermontois

---

**SEANCE DU 05 MARS**  
**L'AN DEUX MILLE VINGT**  
**A 18 HEURES 30**

---

Le Conseil de la Communauté de communes du Clermontois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil communautaire à Clermont.

Sur la convocation de Monsieur OLLIVIER.

**TITULAIRES** : Mme ANSART ; Mme BALSALOBRE ; M. BELLANGER ; M. BELVAL ; Mme BIASON ; M. BLOT ; M. BOITEZ ; Mme BOULENGER ; M. BOURGEOIS ; Mme BOVERY ; Mme BROCHOT ; Mme CALDERON ; M. CARVALHO ; Mme CHANOINE ; M. CHARPENTIER ; Mme CHASSEING ; M. DARDANT ; Mme DECUIGNIERE ; Mme DELAFONTAINE ; M. DIZENGREMEL ; M. DUPUIS ; M. HESSE ; M. HUBERTY ; Mme KAZMIERCZAK ; M. LADAM ; M. LTEIF ; Mme MARIENVAL ; Mme MASCRE ; M. MINE ; M. MOURET ; Mme NAMUR ; M. OLLIVIER ; M. PELLERIN ; M. PETITPREZ ; M. POULAIN ; M. RANDON ; M. ROUSSELLE ; M. RUBE ; M. TEIXEIRA ; M. THEROUDE ; Mme VERHILLE ; M. VICHARD.

**PRESENTS** : Mme ANSART ; M. BELLANGER ; M. BELVAL ; Mme BIASON ; M. BLOT ; Mme BOULENGER ; M. BOURGEOIS (à partir du point 5) ; Mme BOVERY ; Mme BROCHOT ; Mme CALDERON ; Mme CHASSEING ; M. DARDANT ; Mme DELAFONTAINE ; M. DUPUIS ; M. HESSE ; M. HUBERTY ; M. LADAM ; M. LTEIF ; Mme MASCRE ; M. MINE ; M. MOURET ; M. OLLIVIER ; M. PELLERIN ; M. PETITPREZ ; M. RANDON ; M. ROUSSELLE ; M. RUBE ; M. TEIXEIRA ; M. VICHARD.

**ABSENTS excusés avec pouvoir** : Mme BALSALOBRE donne pouvoir à M. VICHARD ; Mme DECUIGNIERE donne pouvoir à M. MOURET ; Mme NAMUR donne pouvoir à M. BLOT ; M. POULAIN donne pouvoir à Mme BIASON ; Mme VERHILLE donne pouvoir à M. PELLERIN.

**ABSENTS non excusés** : M. BOITEZ ; M. BOURGEOIS (du point 1 au point 4 inclus) ; M. CARVALHO ; Mme CHANOINE ; M. CHARPENTIER ; M. DIZENGREMEL ; Mme KAZMIERCZAK ; Mme MARIENVAL ; M. THEROUDE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BLOT.

**L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION ETAIT LE SUIVANT :**

1. Election de Jean-Pierre BLOT en tant que secrétaire de séance ;
2. Adoption sans modification du procès-verbal de la séance du 13 février 2020 ;
3. Compte-rendu des décisions du Président ;
4. Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche : adoption du projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux ;
5. Budget communautaire : reprise des restes à réaliser 2019 aux budgets primitifs 2020 (Principal, assainissement, cinéma) ;
6. Budget communautaire : reprise par anticipation et affectation provisoire des résultats 2019 aux budgets primitifs 2020 ;

7. Budget communautaire : vote des subventions aux associations ;
8. Budget communautaire : vote des taux de fiscalité 2020 ;
9. Budget communautaire : vote des budgets primitifs 2020 ;
10. Budget communautaire : révision des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) ;
11. Mobilité : demande de subvention pour déficit d'exploitation 2020 auprès du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise ;
12. Mobilité : lancement de l'appel d'offre pour l'étude d'aménagement et de mise en accessibilité des points d'arrêts de transports collectifs ;
13. Développement Economique : modification de la délibération du 15 janvier 2020 n°2020\_01\_08 « cession parcelle ZC 387 Ferme des Sables - Breuil-le-Sec » ;
14. Validation de l'avancée de l'étude de planification énergétique : grands éléments du diagnostic, trajectoire stratégique et principales orientations du plan d'actions ;
15. Demande de subvention auprès de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) : travaux d'économies d'énergie réalisés en 2020 sur le patrimoine bâti – modification ;
16. Demande de subvention auprès de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : développement des énergies renouvelables réalisées en 2020 sur le patrimoine bâti ;
17. Loi engagement et Proximité : état 2019 des indemnités des élus ;
18. Personnel communautaire : rémunération des agents en contrat à durée indéterminée ;
19. Ecole de musique : projet pluriannuel d'intégration des adultes 2020-2021 ;
20. Ecole de musique : modifications tarifaires 2020-2021 ;
21. Questions orales.

<b>1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE – DELIBERATION 2020_03_01</b>
--

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**28 présents**

**14 absents.**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu les articles L.5211-1, L.2121-15 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
<b>Votants</b>	<b>33</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>33</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>
<b>Pour</b>	<b>33</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**DECIDE** de désigner le secrétaire de séance au scrutin ordinaire,  
**DESIGNE Jean-Pierre BLOT** secrétaire de séance.

**2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 FÉVRIER 2020 –  
DÉLIBÉRATION 2020\_03\_02**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**28 présents**

**14 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu le projet de procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 13 février 2020 transmis aux conseillers communautaires ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	33
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17
Pour	33
Contre	00

**ADOPTÉ** le procès-verbal de la séance du 13 février 2020.

**3. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT– DELIBERATION  
2020\_03\_03**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**28 présents**

**14 absents.**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Date dépôt contrôle de légalité	N° de décision	Objet des décisions	Tiers
07/02/2020	DEC2020_015	Travaux de mise en accessibilité PMR	Ermhes
14/02/2020	DEC2020_016	Travaux climatisation Enfance Mouy-Bury- lot Electricité	Sidem
17/02/2020	DEC2020_017	Dépôt plainte Sinistre portail	Salle Gazeau

17/02/2020	DEC2020_018	Dépôt plainte Sinistre Vol câbles	Zac Sables BLS
17/02/2020	DEC2020_019	Diagnostics Structures	Bureau Véritas
20/02/2020	DEC2020_020	Convention financière	Mairie St-Maximin
25/02/2020	DEC2020_021	Maîtrise d'œuvre chauffage-climatisation MPE Clermont	Kelvin

Sur proposition du Président,  
Le Conseil communautaire,  
Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>33</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>03</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>30</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>
<b>Pour</b>	<b>30</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

les membres du Conseil Communautaire  
**PRENNENT ACTE** de cet exposé.

**4. SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BRÈCHE : ADOPTION DU  
PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX –  
DÉLIBÉRATION 2020\_03\_04**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**28 présents**

**14 absents.**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Brèche a débuté en avril 2018 et s'est déroulée en concertation avec les services techniques des collectivités, les élus de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche et les partenaires administratifs.

Une concertation préalable a aussi été organisée en septembre 2019, avec la tenue de 3 réunions publiques.

A l'issue de cette procédure, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Brèche a approuvé à l'unanimité les documents du SAGE lors de sa séance du 19 décembre 2019.

Conformément à l'article R. 212-39, la CLE soumet le projet de schéma à l'avis des conseils régionaux, des conseils départementaux, des chambres consulaires, des communes, de leurs groupements compétents, notamment en gestion des

milieux aquatiques et prévention des inondations et, s'ils existent, des EPAGE et EPTB intéressés.

C'est à ce titre que la Communauté de communes du Clermontois a été sollicitée le 10 janvier 2020. Un avis doit être rendu dans un délai de 4 mois. A défaut, l'avis sera réputé favorable.

Sur proposition du Président,  
Le Conseil communautaire,  
Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>33</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>33</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>
<b>Pour</b>	<b>33</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**APROUVE** le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ci-annexé accompagné du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), du règlement et du rapport d'évaluation environnementale.

<b>5. BUDGET COMMUNAUTAIRE : REPRISE DES RESTES À RÉALISER 2019 AUX BUDGETS PRIMITIFS 2020 (PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT, CINÉMA) – DÉLIBÉRATION 202_03_05</b>
---

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents.**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu les « Restes à réaliser » correspondant aux engagements pris par la communauté de communes au cours de l'exercice 2019 et non mandatés au 31 décembre ;

Vu les états des restes à réaliser communiqués au Comptable du Trésor en janvier 2020 annexés à la présente délibération (3 annexes) ;

Sur proposition du Président,  
Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>

<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

- dans l’attente de l’adoption des comptes de gestion du Comptable du Trésor et du vote des comptes administratifs ;
- constatant la sincérité des restes à réaliser présentés ;

**DECIDE** de procéder à la reprise, aux budgets primitifs 2020, des restes à réaliser 2019 suivants pour :

- **Le budget principal** à un montant de 325 673 € en dépenses d’investissement (cf annexe 1),
- **Le budget du service de l’assainissement collectif** à un montant de 19 225 € en dépenses d’investissement (cf annexe 2),
- **Le budget du cinéma** à un montant de 33 320 € en dépenses d’investissement (cf. annexe 3).

<p><b>6. BUDGET COMMUNAUTAIRE : REPRISE PAR ANTICIPATION ET AFFECTATION PROVISoire DES RÉSULTATS 2019 AUX BUDGETS PRIMITIFS 2020 – DELIBERATION 2020_03_06</b></p>
--

Avant l’examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents.**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l’examen de la question.

Vu la présentation des résultats de l’exercice 2019 communiquée par le Comptable du Trésor ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

- dans l’attente de l’adoption des comptes de gestion du Comptable du Trésor et du vote des comptes administratifs ;
- constatant la sincérité des résultats présentés (annexe jointe) ;

**DECIDE** de procéder à la reprise par anticipation aux budgets primitifs 2020 des résultats de l'exercice 2019 et à leur affectation comme suit :

#### BUDGET PRINCIPAL

- **1 611 814.90** euros de déficit d'investissement seront reportés en dépense d'investissement au **chapitre 001** ;
- **12 083 144.98** euros d'excédent de fonctionnement seront répartis comme suit :
  - **1 937 487.90** euros seront affectés en autofinancement de la section d'investissement à l'**article 1068** en couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
  - **10 145 657.08** euros seront repris en recette de fonctionnement en « report à nouveau » au **chapitre 002**.

#### BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- **1 297 849.32** euros de déficit d'investissement seront reportés en dépense d'investissement au **chapitre 001** ;
- **8 104 172.36** euros d'excédent de fonctionnement seront répartis comme suit
  - **1 317 074.32** euros seront affectés en autofinancement de la section d'investissement à l'**article 1068** en couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
  - **6 787 098.04** euros seront repris en recette de fonctionnement en « report à nouveau » au **chapitre 002**.

#### BUDGET DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

- **1 278 404.45** euros de déficit d'investissement seront reportés en dépense d'investissement au **chapitre 001**
- **3 660 436.83** euros d'excédent de fonctionnement seront répartis comme suit :
  - **1 278 404.45** euros seront affectés en autofinancement de la section d'investissement à l'article 1068 en couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
  - **2 382 032.38** euros seront repris en recette de fonctionnement en « report à nouveau » au **chapitre 002**

#### BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- **3 500,00** euros d'excédent d'investissement seront reportés en recette d'investissement au **chapitre 001** ;
- **9 078.97** euros d'excédent de fonctionnement seront repris en recette de fonctionnement en « report à nouveau » au **chapitre 002**.

#### BUDGET DU CINEMA

- **1 534** euros d'excédent d'investissement seront reportés en recette d'investissement au **chapitre 001** ;
- **58 029.96** euros d'excédent de fonctionnement seront répartis comme suit :
  - **31 786** euros seront affectés en autofinancement de la section d'investissement à l'article 1068 en couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;



- **26 243.96 euros** seront repris en recette de fonctionnement en « report à nouveau » au **chapitre 002**.

#### BUDGET DU SERVICE DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

- **7 980,00 euros** de l'excédent d'investissement seront reportés en recette d'investissement au **chapitre 001** ;
- **31 163.00 euros** d'excédent de fonctionnement seront repris en recette de fonctionnement en « report à nouveau » au **chapitre 002**.

#### BUDGET TRANSPORT

- **0.00 euro** au niveau de l'excédent d'investissement : pas de report à enregistrer au **chapitre 001** ;
- **725 165.22 euros** d'excédent de fonctionnement seront repris en recette de fonctionnement en « report à nouveau » au **chapitre 002**.

<b>7. BUDGET COMMUNAUTAIRE : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DELIBERATION 2020_03_07</b>
--

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Président apporte des précisions juridiques quant aux modalités de votes relatives aux subventions aux associations.

Lorsque l'octroi d'une subvention à une association est soumis au vote de l'assemblée délibérante, une question récurrente se pose souvent :

Si je suis conseiller communautaire et aussi membre de l'association bénéficiaire, puis-je participer au vote ?

La réponse diffère selon la place où l'on se trouve.

1. Du point de vue de la collectivité, il n'y a aucune obligation réglementaire ou jurisprudentielle qui l'oblige à vérifier si le conseiller communautaire est en situation de conflit d'intérêt. En matière de risque juridique, la collectivité encourt une annulation de la délibération litigieuse en cas de recours administratif.
2. Du point de vue du conseiller communautaire, il y a une obligation avec un risque de condamnation pour prise illégale d'intérêt relevant du pénal (art R432-12 dudit code) qui s'apprécie en fonction de la qualité d'adhésion à ladite association : simple membre, membre du bureau, membre du bureau avec fonction de Président, de Trésorier ou de Secrétaire.

Cette obligation du conseiller communautaire est codifiée à l'article L1111-1- du CGCT qui traite de la charte de l'Élu et qui dispose à son 3ème alinéa : « L'Élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe

délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. »

C'est donc au conseiller communautaire qu'il revient de faire savoir à l'assemblée par tout moyen à sa convenance avant le vote, s'il est en situation de conflit d'intérêt vis à vis de la subvention à une association.

Le Président demande donc de préciser si le conseiller communautaire est en situation de conflit d'intérêt vis à vis des subventions qui vont lui être soumises.

Si tel est le cas, le conseiller communautaire ne prendra pas part au vote de ladite subvention.

Si tel n'est pas le cas, le conseiller communautaire prendra part au vote de ladite subvention.

Après avoir informé les conseillers communautaires de ces dispositions, les élus énoncés, ci-après, déclarent ne pas participer au vote :

Mme Biason représente la Communauté de communes du Clermontois au sein du Conseil d'Administration des Lycées Roberval et Cassini, en tant que titulaire. Mme Biason est également membre du Conseil d'Administration au Collège Fernel, au titre du Conseil Départemental de l'Oise. **Aussi, Mme Biason déclare ne pas participer au vote des subventions suivantes :**

- Foyer socio-éducatif du Lycée des Métiers de Roberval à Breuil-le-Vert,
- Association sportive du Lycée des Métiers de Roberval à Breuil-le-Vert,
- Foyer socio-éducatif du Lycée Cassini à Clermont,
- Association sportive du Lycée Cassini à Clermont,
- Foyer socio-éducatif du Collège Fernel à Clermont,
- Association sportive du Collège Fernel à Clermont.

Mme Biason ayant reçu le pouvoir de M. Poulain, ce dernier a laissé comme instruction de prendre part au vote pour son compte.

M. Randon représente la Communauté de communes du Clermontois au sein du Conseil d'Administration du Lycée Cassini en tant que suppléant.

**Aussi, M. Randon déclare ne pas participer au vote des subventions suivantes :**

- Foyer socio-éducatif du Lycée Cassini à Clermont,
- Association sportive du Lycée Cassini à Clermont.

M. Vichard représente la Communauté de communes du Clermontois au sein du Conseil d'Administration du Collège Cousteau, en tant que titulaire. M. VICHARD est également enseignant au Lycée des Métiers de Roberval.

**Aussi, M. Vichard déclare ne pas participer au vote des subventions suivantes :**

- Foyer-socio-éducatif du Collège Cousteau à Clermont,
- Association sportive du Collège Cousteau à Clermont,
- Foyer socio-éducatif du Lycée des Métiers de Roberval à Breuil-le-Vert,
- Association sportive du Lycée des Métiers de Roberval à Breuil-le-Vert.

M. Vichard ayant reçu le pouvoir de Mme Balsalobré, cette dernière a laissé comme instruction de prendre part au vote pour son compte.

M. Bellanger représente la Communauté de communes du Clermontois au sein du Conseil d'Administration du Collège Cousteau en tant que suppléant.

**Aussi, M. Bellanger déclare ne pas participer au vote des subventions suivantes :**

- Foyer-socio-éducatif du Collège Cousteau à Clermont,
- Association sportive du Collège Cousteau à Clermont.

M. Bourgeois est membre du Conseil d'Administration au Collège Rostand, en tant que « personne qualifiée ».

**Aussi, M. Bourgeois déclare ne pas participer au vote des subventions suivantes :**

- Foyer Socio-éducatif du Collège Rostand à Mouy,
- Association sportive du Collège Rostand à Mouy.

M. Belval est trésorier du Foyer Socio-éducatif du Collège Rostand à Mouy.

**Aussi, M. Belval déclare ne pas participer au vote des subventions suivantes :**

- Foyer Socio-éducatif du Collège Rostand à Mouy
- Association sportive du collège Rostand à Mouy.

La Communauté de communes est sollicitée par les associations pour le financement de leur fonctionnement ou équipements. Ces dépenses sont inscrites au chapitre 65 pour le fonctionnement et au chapitre 204 pour les investissements. Les demandes de financement sollicitées au titre de l'année 2020 ont été validées par le bureau des Maires et Vice-présidents qui s'est réuni le 19 février 2020. Les demandes retenues dans le cadre de la préparation budgétaire 2020 s'élèvent à 224 871 €.

Elles sont présentées dans le tableau de situation 2020 ci-après :

Situation 2020			Résultat des votes					
Type	Association- Organisme	Montant proposé au vote	Votants	Abstention / blanc/ nul/ ne vote pas...	Suffrage exprimé	Majorité absolue	Pour	Contre
Développement économique et insertion	Oise-Est-Initiative	21 446,00 €	34	00	34	18	34	0
	Recherche Emploi Bury	16 500,00 €	34	00	34	18	34	0
	MEF	55 925,00 €	34	00	34	18	34	0
	Jardins du Plateau Picard	60 000,00 €	34	00	34	18	34	0
	Association Emmaüs	3 000,00 €	34	00	34	18	34	0
	<i>Sous-Total</i>	<i>156 871,00 €</i>						
Collèges et Lycées	Union du Personnel de l'intercommunalité	35 000,00 €	34	00	34	18	34	0
	Foyer socio-éducatif lycée des Métiers Roberval	500,00 €	34	02	32	18	32	0
	Association sportive lycée des Métiers Roberval	500,00 €	34	02	32	18	32	0
	Foyer socio-éducatif lycée Cassini	500,00 €	34	02	32	18	32	0
	Association sportive lycée Cassini	500,00 €	34	02	32	18	32	0
	Foyer socio-éducatif collège Fernel	500,00 €	34	01	31	18	31	0
	Association sportive collège Fernel	500,00 €	34	01	31	18	31	0
	Foyer socio-éducatif collège	500,00 €	34	02	32	18	32	0

	Cousteau APPAJ							
	Association sportive collège Cousteau	500,00 €	34	02	<b>32</b>	18	<b>32</b>	0
	Foyer socio-éducatif collège Rostand	500,00 €	34	02	<b>32</b>	18	<b>32</b>	0
	Association sportive collège Rostand	500,00 €	34	02	<b>32</b>	18	<b>32</b>	0
	<i>Sous-Total</i>	<i>40 000,00 €</i>						
Culture et sport	Diaphane - Pôle photographique	15 000,00 €	34	00	<b>34</b>	18	<b>34</b>	0
	Avenir cycliste du Clermontois	13 000,00 €	34	00	<b>34</b>	18	<b>34</b>	0
	<i>Sous-Total</i>	<i>28 000,00 €</i>						
<b>Total 2020</b>		<b>224 871,00 €</b>						

Sur proposition du Président,  
Le Conseil communautaire,  
Après délibération par un vote au scrutin ordinaire,

**SELON LES RESULTATS INSCRITS DANS LE TABLEAU DE SITUATION 2020 CI-DESSUS,**

**APPROUVE** les bénéficiaires et les montants proposés et leur inscription au budget primitif 2020 ;

**AUTORISE** le Président à signer les conventions de financement avec les structures suivantes :

- La Maison de l'Emploi et de la Formation du Clermontois-Plateau Picard
- Oise-Est Initiative
- Recherche Emploi Bury
- Les Jardins du Plateau Picard
- L'Avenir Cycliste du Clermontois
- L'Union du Personnel de l'Intercommunalité
- Diaphane - Pôle photographique

<p><b>8. BUDGET COMMUNAUTAIRE : VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ 2020 – DELIBERATION 32020_03_08</b></p>
--

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents.**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu l'article 1639 du code général des impôts ;

Vu la commission des finances du 5 décembre 2019 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 13 février 2020 ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**DECIDE** de reconduire sur 2020, les taux de fiscalité 2019 ;

**DECIDE** de voter les taux de fiscalité pour 2020 comme suit :

- 25,46 % pour le taux de Contribution Foncière des Entreprises ;
- 9,44 % pour le taux de Taxe d'Habitation ;
- 1,50 % pour le taux de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties ;
- 3,15 % pour le taux de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties ;
- 5,75 % pour la TEOM.

<b>9.1 BUDGET COMMUNAUTAIRE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL – DELIBERATION 2020_03_09_01</b>
--

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents.**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu le projet de budget primitif présenté par le Président ;

Vu les commissions des finances du 5 décembre 2019 et du 23 janvier 2020;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 13 février 2020 ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**ADOpte** le budget primitif principal 2020 :

– présenté en équilibre en section de fonctionnement pour 29 560 448 € ;

– présenté en excédent de 3 878 436 € en section d'investissement résultant de

- **12 384 328 € inscrits en dépenses**
- **16 262 764 € inscrits en recettes**

**9.2 BUDGET COMMUNAUTAIRE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DELIBERATION 2020\_03\_09\_02**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents.**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question

Vu le projet de budget primitif présenté par le Président ;

Vu les commissions des finances du 5 décembre 2019 et du 23 janvier 2020;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 13 février 2020 ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	34
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
Pour	34
Contre	00

**DECIDE** de maintenir le montant de la surtaxe d'assainissement collectif à 0.8555 €/m<sup>3</sup> ;

**ADOpte** le budget primitif du service de l'assainissement collectif 2020 :

- présenté en équilibre en section de fonctionnement pour **8 223 747 €** ;
- présenté en excédent de **761 661 €** en section d'investissement résultant de :
  - **10 391 792 €** inscrits en dépenses
  - **11 153 453 €** inscrits en recettes

**9.3 BUDGET COMMUNAUTAIRE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU SERVICE DE L'EAU POTABLE – DELIBERATION 2020\_03\_09\_03**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents.**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question

Vu le projet de budget primitif présenté par le Président ;

Vu les commissions des finances du 5 décembre 2019 et du 23 janvier 2020;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 13 février 2020 ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,  
Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	34
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
Pour	34
Contre	00

**DECIDE** de maintenir le montant de la surtaxe d'eau potable à 0.4016 € /m<sup>3</sup>.

**ADOpte** le budget primitif du service de l'eau potable 2020

- présenté en équilibre en section de fonctionnement pour **2 900 997 €** ;
- présenté en excédent de 1 049 967 € en section d'investissement résultant de :
  - **2 974 711 €** inscrits en dépenses
  - **4 024 678 €** inscrits en recettes

<b>9.4 BUDGET COMMUNAUTAIRE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DELIBERATION 2020_03_09_04</b>
--

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents.**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question

Vu le projet de budget primitif présenté par le Président ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 13 février 2020 ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	34
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
Pour	34
Contre	00

**ADOpte** le budget primitif 2020 du service de l'assainissement non collectif :

- présenté en équilibre en section de fonctionnement pour **20 023 €**

- présenté en excédent en section d'investissement pour **3 500 €** résultant de :
  - 0 € inscrit en dépense
  - 3 500 € en recettes

<b>9.5 BUDGET COMMUNAUTAIRE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU CINEMA INTERCOMMUNAL – DELIBERATION 2020_03_09_05</b>
---

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents.**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question

Vu le projet de budget primitif présenté par le Président ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 13 février 2020 ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**ADOpte** le budget primitif 2020 du cinéma intercommunal :

- présenté en équilibre en section de fonctionnement pour **256 900 €** ;
- présenté en équilibre en section d'investissement pour **53 145 €**.

<b>9.6 BUDGET COMMUNAUTAIRE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU SERVICE DE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE – DELIBERATION 2020_03_09_06</b>
---

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents.**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question

Vu le projet de budget primitif présenté par le Président ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 13 février 2020 ;

Sur proposition du Président,



Le Conseil communautaire,  
Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	34
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
Pour	34
Contre	00

**ADOpte** le budget primitif 2020 du Service de production d'énergie renouvelable (Sper)

- présenté en équilibre en section de fonctionnement pour **45 573 €** ;
- présenté en excédent de 44 978 € en section d'investissement résultant de :
  - **5 409 €** inscrits en dépenses
  - **50 387 €** inscrits en recettes

<b>9.7 BUDGET COMMUNAUTAIRE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU TRANSPORT – DELIBERATION 2020_03_09_07</b>
--

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents.**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question

Vu le projet de budget primitif présenté par le Président ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 13 février 2020 ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	34
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
Pour	34
Contre	00

**ADOpte** le budget primitif 2020 du Transport

- présenté en équilibre en section de fonctionnement pour **1 491 534 €** ;
- présenté en excédent de **498 534 €** en section d'investissement résultant de :

- 200 000 € inscrits en dépenses,
- 698 534 € inscrits en recettes.

**10.1 BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2015-04 - OPÉRATION 1150 – ETUDES ET TRAVAUX SUR RÉSEAUX EP TOUTES COMMUNES – DELIBERATION 2020\_03\_10\_01**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents.**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget Principal 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**APPROUVE les modifications suivantes :**

- Montant de l'enveloppe inchangé
- Diminution des CP 2019 à hauteur de 1 705 502.76 €
- Suppression des axes
- Montant des CP 2020 = 1 115 220 €
- Actualisation de la ventilation des CP des années suivantes

Situation antérieure	Budget	Axes d'affectation	AP (TTC)	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
		Situation antérieure								
Situation antérieure	2019	Axe 1 - Etudes et travaux SD	3 932 488,00	99 721,96	288 722,30	441 573,43	420 242,90	1 360 920,00	1 125 404,00	189 489,29
		Axe 2 - Etudes et travaux Communes	1 250 515,00	171 553,19	101 800,04	76 978,26	203 077,63	403 520,00	300 000,00	0,00
		Axe 3 - Petites extensions	97 021,84	97 021,84	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
		<b>Total AP et CP</b>	<b>5 280 024,84</b>	<b>368 296,99</b>	<b>390 522,34</b>	<b>518 551,69</b>	<b>623 320,53</b>	<b>1 764 440,00</b>	<b>1 425 404,00</b>	<b>189 489,29</b>
Rea lisé 201 9		Axe 1 - Etudes et travaux SD						57 055,97		

	Axe 2 - Etudes et travaux Communes						1 881,27		
	Axe 3 - Petites extensions								
	<b>Total AP et CP</b>						<b>58 937,24</b>		
Report spontané 2019 + CP 2020 (voté en 2019)	Axe 1 - Etudes et travaux SD								
	Axe 2 - Etudes et travaux Communes								
	Axe 3 - Petites extensions								
	<b>Total AP et CP</b>							<b>3 130 906,76</b>	
Ajustement proposé au BP 2020 2020	Axe 1 - Etudes et travaux SD						-1 303 864,03		
	Axe 2 - Etudes et travaux Communes						-401 638,73		
	Axe 3 - Petites extensions						0,00		
	<b>Total AP et CP</b>						<b>-1 705 502,76</b>	<b>-2 015 686,76</b>	<b>2 015 686,76</b>
Crédit ouvert au BP 2020	Axe 1 - Etudes et travaux SD	3 932 488,00	99 721,96	288 722,30	441 573,43	420 242,90	57 055,97		
	Axe 2 - Etudes et travaux Communes	1 250 515,00	171 553,19	101 800,04	76 978,26	203 077,63	1 881,27		
	Axe 3 - Petites extensions	97 021,84	97 021,84	0,00	0,00		0,00		
	<b>Total AP et CP</b>	<b>5 280 024,84</b>	<b>368 296,99</b>	<b>390 522,34</b>	<b>518 551,69</b>	<b>623 320,53</b>	<b>58 937,24</b>	<b>1 115 220,00</b>	<b>2 205 176,05</b>

**10.2 BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2013-01 - OPÉRATION 296 – OPÉRATION RENOUELEMENT DU PARC DE VÉHICULES OM – DELIBERATION 2020\_03\_10\_02**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget Principal 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**APPROUVE les modifications suivantes :**

- Montant de l'enveloppe inchangé
- Diminution des CP 2019 à hauteur de 248 588.16 €
- Montant des CP 2020 à hauteur de 242 373 €
- Actualisation de la ventilation des CP des années suivantes

Situation antérieure	Budget	AP (TTC)	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Situation antérieure	2019	1 664 223,00	0,00	0,00	190 056,95	237 285,90	273 022,93	219 552,18	630 000,00	240 000,00	244 000,00	249 000,00
Réalisé 2019									381 411,84			
Report spontané 2019 + CP 2020 (votés en 2019)										488 588,16		
Ajustement proposé au BP 2020	2020								-248 588,16	-246 215,16	124 500,00	121 715,16
Crédit ouvert au BP 2020		2 282 917,96	0,00	0,00	190 056,95	237 285,90	273 022,93	219 552,18	381 411,84	242 373,00	368 500,00	370 715,16

**10.3 BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2015-01 - OPÉRATION 298 – RENOUELEMENT DU MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – DELIBERATION 2020\_03\_10\_03**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget Principal 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>

<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**APPROUVE les modifications suivantes :**

- Montant de l'enveloppe inchangé
- Diminution des CP 2019 à hauteur de 30 000 €
- Montant des CP 2020: 18 066 €
- Actualisation de la ventilation des CP des années suivantes

	Budget	AP (TTC)	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	2019	382 200,20	21 786,65	21 170,88	13 862,00	15 568,94	30 000,00	96 000,00	183 811,73
Réalisé 2019							0,00		
Report spontané 2019 + CP 2020 (votés en 2019)	2020			126 000,00					
Ajustement proposé au BP 2020				-30 000,00	-107 934,00	107 934,00			
Crédit ouvert au BP 2020		382 200,20	21 786,65	21 170,88	13 862,00	15 568,94	0,00	18 066,00	291 745,73

**10.4 BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2013-03- OPÉRATION 313 – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – DELIBERATION 2020\_03\_10\_04**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget Principal 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>

<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**APPROUVE les modifications suivantes :**

- Montant de l'enveloppe inchangé
- Diminution des CP 2019 à hauteur de 372 972.64 €
- Montant des CP 2020: 193 968 €

Situation antérieure	Budget	AP (TTC)	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	2019	2 523 900,00	0,00	17 898,14	20 000,00	60 000,00	39 350,88	1 986 199,34	400 451,64	0,00	0,00
Réalisé 2019				27 479,00							
Report spontané 2019 + CP 2020 (votés en 2019)	2020			372 972,64							
Ajustement proposé au BP 2020				-372 972,64	-179 004,64	179 004,64					
Crédit ouvert au BP 2020		2 523 900,00	0,00	17 898,14	20 000,00	60 000,00	39 350,88	1 986 199,34	27 479,00	193 968,00	179 004,64

**10.5 BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2015-02 - OPÉRATION 333 – RENOUELEMENT DU PARC DE VÉHICULES (VL, UTILITAIRES ET MATÉRIEL AGRICOLE) – DELIBERATION 2020\_03\_10\_05**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget Principal 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>

<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**APPROUVE les modifications suivantes :**

- Montant de l'enveloppe inchangé
- Diminution des CP 2019 à hauteur de 45 000 €
- Montant des CP 2020: 108 268 €
- Actualisation du montant des CP des années suivantes

	Budget	AP (TTC)	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	2019	470 115,00	35 214,31	123 578,03	28 173,84	22 129,80	45 000,00	92 666,00	123 353,02
Réalisé 2019							0,00		
Report spontané 2019 + CP 2020 (votés en 2019)								137 666,00	
Ajustement proposé au BP 2020	2020						-45 000,00	-29 398,00	29 398,00
Crédit ouvert au BP 2020		470 115,00	35 214,31	123 578,03	28 173,84	22 129,80	0,00	108 268,00	152 751,02

**10.6 BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2012-04 - OPÉRATION 389 – GIRATOIRE ENTRÉE NORD DE CLERMONT – DELIBERATION 2020\_03\_10\_06**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget Principal 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**APPROUVE les modifications suivantes :**

- Modification du montant de l'enveloppe de l'AP qui passe de 2 342 689.65 € à 2 386 628.09 € soit une augmentation de 43 938.44 €
- Diminution des CP 2019 à hauteur de 167 721.56 €
- Montant des CP 2020 à hauteur de 211 660 €
- Allongement de la durée de l'AP de deux ans

Situation antérieure	Budget	AP (TTC)	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	2019	2 342 689,65	0,00	19 302,42	27 767,82	1 199 594,04	757 617,20	123 442,97	25 965,20	189 000,00	0,00	0,00
Réalisé 2019										21 278,44		
Report spontané 2019 + CP 2020 (voté en 2019)											167 721,56	
Ajustement proposé au BP 2020	2020									-167 721,56	43 938,44	0,00
Crédit ouvert au BP 2020		2 386 628,09	0,00	19 302,42	27 767,82	1 199 594,04	757 617,20	123 442,97	25 965,20	21 278,44	211 660,00	0,00

<b>10.7 BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2016-01 – OPÉRATION 395 – LE TRÈS HAUT DÉBIT DANS LE CLERMONTOIS – DELIBERATION 2020_03_10_07</b>
---

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget Principal 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>



<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**APPROUVE les modifications suivantes :**

- Montant de l'enveloppe inchangé
- Diminution des CP 2019 à hauteur de 542 520 €
- Montant des CP 2020: 542 520 €
- Allongement de la durée de l'AP de deux ans

Situation antérieure	Budget	AP (TTC)	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	2019	7 212 880,00	45 880,00	1 575 830,00	3 370 700,00	656 750,00	1 563 720,00	0,00	0,00
Réalisé 2019							1 021 200,00		
Report spontané 2019 + CP 2020 (votés en 2019)								542 520,00	
Ajustement proposé au BP 2020	2020						-542 520,00	0,00	0,00
Crédit ouvert au BP 2020		7 212 880,00	45 880,00	1 575 830,00	3 370 700,00	656 750,00	1 021 200,00	542 520,00	0,00

**10.8 BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2016-02 – OPÉRATION 399 – FONDS DE CONCOURS - REVITALISATION DU BOURG-CENTRE À MOUY – DELIBERATION 2020\_03\_10\_08**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget Principal 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**APPROUVE les modifications suivantes :**

- Montant de l'enveloppe inchangé
- Prolongation de la durée de l'AP de deux ans
- Diminution des CP 2019 à hauteur de 300 000 €
- Montant des CP 2020: 300 000 €

Situation antérieure	Budget	AP (TTC)	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	2019	500 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00
Réalisé 2019						0,00		
Report spontané 2019 + CP 2020 (votés en 2019)	2020						300 000,00	
Ajustement proposé au BP 2020						-300 000,00	0,00	0,00
Crédit ouvert au BP 2020		500 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00

**10.9 BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2016-04 – OPÉRATION 410 – VOIRIE DE LIAISON AGNETZ-CLERMONT – DELIBERATION 2020\_03\_10\_09**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget Principal 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	34
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
Pour	34
Contre	00

**APPROUVE les modifications suivantes :**

- Modification du montant de l'enveloppe qui passe de 3 002 328 € à 2 112 300.40 € soit une diminution de 890 027.60 €
- Diminution des CP 2019 à hauteur de 940 027.60 €
- Montant des CP 2020 : 50 000 €

Situation antérieure	Budget	AP (TTC)	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Situation antérieure	2019	3 002 328,00	2 328,00	156 790,93	1 869 072,55	974 136,52	0,00
Réalisé 2019						34 108,92	
Report spontané 2019 + CP 2020 (voté en 2019)	2020						940 027,60
Ajustement proposé au BP 2020						-940 027,60	-890 027,60
Crédit ouvert au BP 2020		2 112 300,40	2 328,00	156 790,93	1 869 072,55	34 108,92	50 000,00

**10.10 BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2017-02 - OPÉRATION 416 – FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES – DELIBERATION 2020\_03\_10\_10**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget Principal 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**APPROUVE les modifications suivantes :**

- Montant de l'enveloppe inchangé
- Diminution des CP 2019 à hauteur de 738 574.96€
- Montant des CP 2020 : 1 013 574.96 €

		AP (TTC)	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Situation antérieure	2019	1 150 000,00	0,00	28 299,83	846 700,17	275 000,00
Réalisé 2019					108 125,21	
Report spontané 2019 + CP 2020 (voté en 2019)	2020					1 013 574,96

Ajustement proposé au BP 2020					-738 574,96	0
Crédit ouvert au BP 2020		1 150 000,00	0,00	28 299,83	108 125,21	1 013 574,96

**10.11 BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2015-03 - OPÉRATION 405 – PROGRAMME DE RÉHABILITATION ET TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER – DELIBERATION 2020\_03\_10\_11**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget Principal 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	34
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
Pour	34
Contre	00

**APPROUVE les modifications suivantes :**

- Montant de l'enveloppe inchangé
- Diminution des CP 2019 à hauteur de 2 353 062.32 € (détail par axes selon tableau ci-dessous)
- Montant des CP 2020: 3 459 028 €
- Actualisation de la ventilation des CP des années suivantes

	Budget	Axes d'affectation	AP (TTC)	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Situation antérieure	2019	Axe 1 - Accessibilité PMR	2 192 344,00	0,00	453,60	8 947,73	0,00	192 100,00	626 500,00	874 400,00	0,00	224 680,45
		Axe 2 - Sécurité réglementation	104 160,00	0,00	10 440,00	2 506,38	2 343,32	111 100,00	127 000,00	0,00	0,00	0,00
		Axe 3 - Structure - clos couvert	546 840,00	0,00	588,00	0,00	7 183,20	489 252,00	377 000,00	90 000,00	0,00	0,00
		Axe 4 - Economie d'énergie	2 051 464,00	2 316,30	72 676,20	36 277,44	161 981,09	864 450,00	336 000,00	624 000,00	71 000,00	137 000,00

	Axe 5 - Construction	812 187,00	16 974,60	0,00	89 668,78	160 760,00	1 154 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Axe 6 - Non affecté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Axe 7 - Sécurisation des lieux	231 719,00	0,00	4 519,34	8 446,34	0,00	39 999,00	134 500,00	20 000,00	10 000,00	0,00
	Axe 8 - Travaux divers	2 456 607,00	22 516,33	60 313,06	129 128,95	136 978,89	482 000,00	475 250,00	0,00	0,00	0,00
	Axe 9 - Dépenses obligatoires	142 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00	30 000,00	30 000,00	23 000,00	9 000,00
	<b>Total AP révisée TTC</b>	<b>8 538 251,00</b>	<b>41 807,23</b>	<b>148 990,20</b>	<b>274 975,62</b>	<b>469 246,50</b>	<b>3 383 901,00</b>	<b>2 106 250,00</b>	<b>1 638 400,00</b>	<b>104 000,00</b>	<b>370 680,45</b>
Réalisé 2019	Axe 1 - Accessibilité PMR		62 251,40								
	Axe 2 - Sécurité réglementati on		0,00								
	Axe 3 - Structure - clos couvert		130 821,99								
	Axe 4 - Economie d'énergie		415 872,97								
	Axe 5 - Construction		261 480,00								
	Axe 6 - Non affecté		0,00								
	Axe 7 - Sécurisation des lieux		4 380,00								
	Axe 8 - Travaux divers		125 360,32								
	Axe 9 - Dépenses obligatoires		30 672,00								
	<b>Total AP révisée TTC</b>		<b>1 030 838,68</b>								
	Report spontané 2019 + CP 2020 (voté en 2019)	Axe 1 - Accessibilité PMR		756 348,60							
Axe 2 - Sécurité réglementati on			238 100,00								
Axe 3 - Structure - clos couvert			735 430,01								
Axe 4 - Economie d'énergie			784 577,03								
Axe 5 - Construction			892 520,00								
Axe 6 - Non affecté			0,00								
Axe 7 - Sécurisation des lieux			170 119,00								
Axe 8 - Travaux divers			831 889,68								
Axe 9 - Dépenses obligatoires			50 328,00								
<b>Total AP révisée TTC</b>			<b>4 459 312,32</b>								
Ajustement proposé au BP 2020	Axe 1 - Accessibilité PMR		-129 848,60	-134 851,60	0,00	250 600,00	0,00				
	Axe 2 - Sécurité réglementati on		-111 100,00	-209 800,00	0,00	30 000,00	18 000,00				
	Axe 3 - Structure - clos couvert		-358 430,01	-38 598,01	0,00	50 500,00	236 900,00				
	Axe 4 - Economie d'énergie		-448 577,03	190 337,97	0,00	0,00	0,00				
	Axe 5 - Construction		-892 520,00	-290 981,00	0,00	95 330,00	56 700,00				
	Axe 6 - Non affecté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	Axe 7 - Sécurisation des lieux		-35 619,00	-117 119,00	0,00	18 000,00	12 370,00				
	Axe 8 - Travaux divers		-356 639,68	-379 304,68	0,00	196 400,00	35 484,32				
	Axe 9 - Dépenses obligatoires		-20 328,00	-19 968,00	0,00	0,00	0,00				
	<b>Total AP révisée TTC</b>		<b>-2 353 062,32</b>	<b>-1 000 284,32</b>	<b>0,00</b>	<b>640 830,00</b>	<b>359 454,32</b>				
Crédit ouvert au BP 2020	Axe 1 - Accessibilité PMR	2 192 344,00	0,00	453,60	8 947,73	0,00	62 251,40	621 497,00	874 400,00	250 600,00	224 680,45
	Axe 2 - Sécurité réglementati on	104 160,00	0,00	10 440,00	2 506,38	2 343,32	0,00	28 300,00	0,00	30 000,00	18 000,00

Axe 3 - Structure - clos couvert	546 840,00	0,00	588,00	0,00	7 183,20	130 821,99	696 832,00	90 000,00	50 500,00	236 900,00
Axe 4 - Economie d'énergie	2 051 464,00	2 316,30	72 676,20	36 277,44	161 981,09	415 872,97	974 915,00	624 000,00	71 000,00	137 000,00
Axe 5 - Construction	812 187,00	16 974,60	0,00	89 668,78	160 760,00	261 480,00	601 539,00	0,00	95 330,00	56 700,00
Axe 6 - Non affecté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 7 - Sécurisation des lieux	231 719,00	0,00	4 519,34	8 446,34	0,00	4 380,00	53 000,00	20 000,00	28 000,00	12 370,00
Axe 8 - Travaux divers	2 456 607,00	22 516,33	60 313,06	129 128,95	136 978,89	125 360,32	452 585,00	0,00	196 400,00	35 484,32
Axe 9 - Dépenses obligatoires	142 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 672,00	30 360,00	30 000,00	23 000,00	9 000,00
<b>Total AP révisée TTC</b>	<b>8 538 251,00</b>	<b>41 807,23</b>	<b>148 990,20</b>	<b>274 975,62</b>	<b>469 246,50</b>	<b>1 030 838,68</b>	<b>3 459 028,00</b>	<b>1 638 400,00</b>	<b>744 830,00</b>	<b>730 134,77</b>

**10.12 BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2019-01 - OPÉRATION 419 – VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE BREUIL-LE-VERT CLERMONT - RUE DE PARIS – DELIBERATION 2020\_03\_10\_12**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget Principal 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**APPROUVE les modifications suivantes :**

- Montant de l'enveloppe inchangé
- Allongement de la durée de l'AP de deux ans
- Diminution des CP 2019 à hauteur de 297 840 €
- Montant des CP 2020: 277 732 €
- Actualisation de la ventilation des CP des années suivantes

		AP (TTC)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
<b>Situation antérieure</b>	<b>2019</b>	<b>3 230 000,00</b>	300 000,00	2 000 000,00	930 000,00	0,00	0,00
<b>Réalisé 2019</b>			2 160,00				

Report spontané 2019 + CP 2020 (voté en 2019)				2 297 840,00	0,00	0,00	0,00
Ajustement proposé au BP 2020	2020		-297 840,00	-2 000 000,00	1 170 000,00	800 000,00	50 108,00
Crédit ouvert au BP 2020		3 230 000,00	2 160,00	277 732,00	2 100 000,00	800 000,00	50 108,00

**10.13 BUDGET PRINCIPAL: ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2019-02 - OPÉRATION 420 – PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL - PEM - PHASE 1 : CRÉATION DE TROIS GIRATOIRES ET D'UN PARKING RELAIS FITZ-JAMES - PARC D'ACTIVITÉ CENTR'OISE – DELIBERATION 2020\_03\_10\_13**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget Principal 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	34
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
Pour	34
Contre	00

**APPROUVE les modifications suivantes :**

- Montant de l'enveloppe inchangé
- Diminution des CP 2019 à hauteur de 778 800 €
- Montant des CP 2020: 1 329 159 €
- Actualisation de la ventilation des CP des années suivantes

		AP (TTC)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Situation antérieure	2019	5 875 500,00	786 000,00	550 000,00	1 364 000,00	1 609 500,00	1 566 000,00
Réalisé 2019			7 200,00				
Report spontané 2019 + CP 2020 (voté en 2019)	2020			1 328 800,00	0,00	0,00	0,00

Ajustement proposé au BP 2020			-778 800,00	359,00	-359,00	0,00	0,00
Crédit ouvert au BP 2020	5 875 500,00	7 200,00	1 329 159,00	1 363 641,00	1 609 500,00	1 566 000,00	

**10.14 BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2019-03 - OPÉRATION 421 – ZONES D'ACTIVITÉS – DELIBERATION 2020\_03\_10\_14**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget Principal 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	34
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
Pour	34
Contre	00

**APPROUVE les modifications suivantes :**

- Montant de l'enveloppe inchangé
- Diminution des CP 2019 à hauteur de 50 000 €
- Montant des CP 2020: 84 000 €
- Actualisation de la ventilation des CP des années suivantes

		AP (TTC)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Situation antérieure	2019	200 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Réalisé 2019			0,00			
Report spontané 2019 + CP 2020 (voté en 2019)	2020			100 000,00	0,00	0,00
Ajustement proposé au BP 2020			-50 000,00	-16 000,00	4 000,00	12 000,00
Crédit ouvert au BP 2020		200 000,00	0,00	84 000,00	54 000,00	62 000,00

**10.15 BUDGET PRINCIPAL - CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME TERMINEE EN 2019 – AP 2017-03 - OPÉRATION 418 - FONDS DE CONCOURS POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES BIO-DÉCHETS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES – DELIBERATION 2020\_03\_10\_15**



Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Les travaux relatifs à l'opération 418 – AP 2017-03 - Fonds de concours pour l'implantation d'installations de traitement des bio-déchets dans les établissements scolaires étant terminés, il y a lieu de clôturer l'autorisation de programme concernée.

		AP (TTC)	CP 2017	CP 2019
Situation antérieure	2019	14 000,00	2 000,00	12 000,00
Réalisé 2019				0,00
Report spontané 2019 + CP 2020 (voté en 2019)	2020			
Ajustement proposé au BP 2020				-12 000,00
Crédit ouvert au BP 2020		14 000,00	2 000,00	0,00

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget Principal 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	34
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
Pour	34
Contre	00

**APPROUVE** La clôture de l'autorisation de programme 2017-03 du budget principal.

**10.16 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2013-06 – OPÉRATION 1020 - BRANCHEMENTS EAUX USÉES ET PETITES EXTENSIONS DE RÉSEAU – DELIBERATION 2020\_03\_10\_16**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget assainissement collectif 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**APPROUVE les modifications suivantes :**

- Montant de l'enveloppe inchangé
- Diminution des CP 2019 : 185 790.68 €
- Montant des CP 2020 617 157.44 €
- Actualisation du montant des CP sur les années suivantes

Situation	Budget	AP (TTC)	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
		Situation antérieure	2019	3 600 820,18	487 446,38	373 710,13	229 792,67	484 330,00	394 174,26	572 831,98
Réalisé 2019									441 377,32	
Report spontané 2019 + CP 2020 (votés en										617 157,44
Ajustement proposé au BP 2020	2020								-185 790,68	0,00
Crédit ouvert au BP 2020		<b>3 600 820,18</b>	<b>487 446,38</b>	<b>373 710,13</b>	<b>229 792,67</b>	<b>484 330,00</b>	<b>394 174,26</b>	<b>572 831,98</b>	<b>441 377,32</b>	<b>617 157,44</b>

**10.17 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2013-01 – OPÉRATION 1089 – RECONSTRUCTION DE LA STEP DE BREUIL-LE-SEC – DELIBERATION 2020\_03\_10\_17**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget assainissement collectif 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**APPROUVE Les modifications suivantes :**

- Montant de l'enveloppe inchangé
- Diminution des CP 2019 : 1 200 770.32 €
- Montant des CP 2020 : 3 500 000 €
- Actualisation du montant des CP sur les années suivantes

Situation	Budget	AP (TTC)	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	2019	13 009 446,00	142 481,08	46 459,40	26 079,20	220 153,83	59 199,28	176 968,05	2 793 000,00	3 500 000,00	6 045 105,16
Réalisé									1 592 229,68		
Report spontané 2019 + CP 2020 (votés en 2019)	2020									4 700 770,32	
Ajustement proposé au BP 2020									-1 200 770,32	-1 200 770,32	1 200 770,32
Crédit ouvert au BP 2020		13 009 446,00	142 481,08	46 459,40	26 079,20	220 153,83	59 199,28	176 968,05	1 592 229,68	3 500 000,00	7 245 875,48

**10.18 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2015-01 - OPÉRATION 1150 – ETUDES ET TRAVAUX SUR RÉSEAUX EU TOUTES COMMUNES – DELIBERATION 2020\_03\_10\_18**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget assainissement collectif 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	34
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
Pour	34
Contre	00

**APPROUVE les modifications suivantes :**

- Montant de l'enveloppe inchangé
- Suppression des axes
- Diminution des CP 2019 à hauteur de : 570 588.04 €
- Montant des CP 2020 : 4 313 316 €
- Actualisation de la ventilation des CP des années suivantes

Situation	Bud get	Axes d'affectation	AP (TTC)	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
Situation antérieure	2019	Axe 1 - Etudes et travaux SD	5 785 997,16	515 758,96	391 312,04	56 049,06	273 053,02	622 378,00	2 470 000,00	1 495 860,69	
		Axe 2 - Etudes et travaux Communes	1 615 758,45	37 658,45	8 100,00	540,00	154 855,39	676 190,00	400 000,00	300 000,00	
		Axe 3 - Petites extensions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		<b>Total AP</b>	<b>7 401 755,61</b>	<b>553 417,41</b>	<b>399 412,04</b>	<b>56 589,06</b>	<b>427 908,41</b>	<b>1 298 568,00</b>	<b>2 870 000,00</b>	<b>1 795 860,69</b>	
Réalisé		Axe 1 - Etudes et travaux SD						165 579,84			
		Axe 2 - Etudes et travaux Communes					562 400,12				
		Axe 3 - Petites extensions					0,00				
		<b>Total AP</b>					<b>727 979,96</b>				
Report spontané 2019 + CP 2020 (voté en 2019)		Axe 1 - Etudes et travaux SD									
		Axe 2 - Etudes et travaux Communes									
		Axe 3 - Petites extensions									
		<b>Total AP</b>						<b>3 440 588,04</b>			
Ajustement proposé au BP 2020	2020	Axe 1 - Etudes et travaux SD						-456 798,16			
		Axe 2 - Etudes et travaux Communes					-113 789,88				
		Axe 3 - Petites extensions					0,00				
		<b>Total AP</b>					<b>-570 588,04</b>	<b>872 727,96</b>	<b>-872 727,96</b>		
Crédit ouvert au BP 2020		Axe 1 - Etudes et travaux SD				273 053,02	165 579,84				
		Axe 2 - Etudes et travaux Communes				154 855,39	562 400,12				
		Axe 3 - Petites extensions				0,00	0,00				
		<b>Total AP</b>	<b>7 401 755,61</b>	<b>553 417,41</b>	<b>399 412,04</b>	<b>56 589,06</b>	<b>427 908,41</b>	<b>727 979,96</b>	<b>4 313 316,00</b>	<b>923 132,73</b>	

**10.19 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2019-01 - OPÉRATION 419 – VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE BREUIL-LE-VERT CLERMONT - RUE DE PARIS – DELIBERATION 2020\_03\_10\_19**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget assainissement collectif 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	34
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
Pour	34
Contre	00

**APPROUVE les modifications suivantes :**

- Montant de l'enveloppe inchangé
- Diminution des CP 2019 à hauteur de : 736 000 €
- Montant des CP 2020: 100 000 €
- Actualisation de la ventilation des CP des années suivantes

		AP (TTC)	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	2019	745 000,00	736 000,00	9 000,00	0,00
Réalisé 2019			0,00		
Report spontané 2019 + CP 2020 (voté en 2019)	2020			745 000,00	
Ajustement proposé au BP 2020			-736 000,00	-645 000,00	645 000,00
Crédit ouvert au BP 2020		745 000,00	0,00	100 000,00	645 000,00

**10.20 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2019-02 - OPÉRATION 420 – PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL - PEM - PHASE 1 : CRÉATION DE TROIS GIRATOIRES ET D'UN PARKING RELAIS FITZ-JAMES - PARC D'ACTIVITÉ CENTR'OISE – DELIBERATION 2020\_03\_10\_20**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

### 13 absents

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question  
Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans  
le cadre de la préparation du Budget assainissement collectif 2020 de la  
Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	34
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
Pour	34
Contre	00

### APPROUVE les modifications suivantes :

- Modification du montant de l'enveloppe passant de 60 000 € à 100 378 € soit une augmentation de 40 378 €
- Diminution des CP 2019 à hauteur de : 59 622 €
- Montant des CP 2020: 100 000 €

		AP (TTC)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Situation antérieure	2019	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisé 2019			378,00				
Report spontané 2019 + CP 2020 (voté en 2019)	2020			59 622,00	0,00	0,00	0,00
Ajustement proposé au BP 2020			-59 622,00	40 378,00	0,00	0,00	0,00
Crédit ouvert au BP 2020		100 378,00	378,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00

### 10.21 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME TERMINEE EN 2019 – AP 2013-04 - OPÉRATION 1135 - REMPLACEMENT CANALISATION AU DÉPART DE LA RUE WEISS À AGNETZ – DELIBERATION 2020\_03\_10\_21

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

### 29 présents

### 13 absents

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question

Les travaux relatifs à l'opération 1135 - AP 2013-04 - Remplacement canalisation au départ de la rue Weiss à Agnetz étant terminés, il y a lieu de clôturer l'autorisation de programme concernée.

Situation	Budget	AP (TTC)	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Situation antérieure	2019	376 774,24	861,12	160 153,12	0,00	5 760,00	0,00	0,00	210 000,00
Réalisé 2019									76 517,65
Report spontané 2019 + CP 2020 (voté en 2019)	2020								
Ajustement proposé au BP 2020									-133 482,35
Crédit ouvert au BP 2020		376 774,24	861,12	160 153,12	0,00	5 760,00	0,00	0,00	76 517,65

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget de l'assainissement collectif 2020 de la Communauté de communes,  
Le Conseil communautaire,  
Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	34
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
Pour	34
Contre	00

**APPROUVE** La clôture de l'autorisation de programme 2013-04 du budget de l'assainissement collectif.

**10.22 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME TERMINEE EN 2019 – AP 2017-02 - OPÉRATION 313 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE EU – DELIBERATION 2020\_03\_10\_22**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question

Les travaux relatifs à l'opération 313 - AP 2017-02 - Aire d'accueil des gens du voyage EU étant terminés, il y a lieu de clôturer l'autorisation de programme concernée.

Situation antérieure	Budget	AP (TTC)	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Situation	2019	110 000,00	0,00	0,00	110 000,00
Réalisé 2019					110 000,00
Report spontané 2019 + CP 2020 (voté en 2019)	2020				
Ajustement proposé au BP 2020					0,00

<b>Crédit ouvert au BP 2020</b>		110 000,00	0,00	0,00	110 000,00
---------------------------------	--	------------	------	------	------------

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget de l'assainissement collectif 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**APPROUVE** La clôture de l'autorisation de programme 2017-02 du budget de l'assainissement collectif.

**10.23 BUDGET EAU POTABLE : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2013-01 – OPÉRATION 1120 – CHÂTEAU D'EAU DU CHÂTELIER - DIAGNOSTIC, ÉTUDES ET TRAVAUX – DELIBERATION 2020\_03\_10\_23**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget Eau potable 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**APPROUVE** les modifications suivantes :



- Montant de l'enveloppe inchangé
- Allongement de la durée d'un an
- Diminution des CP 2019: 1 266 357,86 €
- Montant des CP 2020 : 1 266 085 €
- Actualisation de la ventilation des CP les années suivantes

Situation	Budg et	AP (TTC)	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
Situation antérieure	2019	1 983 100,00	82 787,02	16 118,40	1 020,00	1 020,00	63 210,36	115 672,80	1 557 000,00	146 271,42	0,00	
Réalisé 2019									290 642,14			
Report spontané 2019 + CP 2020 (voté en 2019)	2020									1 412 629,28		
Ajustement proposé au BP 2020									-1 266 357,86	-146 544,28	146 544,28	
Crédit ouvert au BP 2020		1 983 100,00	82 787,02	16 118,40	1 020,00	1 020,00	63 210,36	115 672,80	290 642,14	1 266 085,00	146 544,28	

**10.24 BUDGET EAU POTABLE : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2015-01 – OPÉRATION 1127 - DIAGNOSTICS DES RÉSERVOIRS – DELIBERATION 2020\_03\_10\_24**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget Eau potable 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**APPROUVE les modifications suivantes :**

- Montant de l'enveloppe inchangé
- Diminution des CP 2019: 91 351.12 €
- Montant des CP 2020: 82 105 €
- Actualisation de la ventilation des CP les années suivantes

Situation	Budget	AP (TTC)	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
Situation antérieure	2019	980 904,33	6 912,00	0,00	18 780,00	35 481,33	118 125,00	121 606,00	200 000,00	280 000,00	200 000,00	
Réalisé 2019								26 773,88				
Report spontané 2019 + CP 2020 (voté en 2019)	2020								212 957,12			
Ajustement proposé au BP 2020								-91 351,12	-130 852,12	44 000,00	30 000,00	56 852,12
Crédit ouvert au BP 2020		980 904,33	6 912,00	0,00	18 780,00	35 481,33	26 773,88	82 105,00	244 000,00	310 000,00	256 852,12	

**10.25 BUDGET EAU POTABLE : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2015-02 - OPÉRATION 1150 – ETUDES ET TRAVAUX SUR RÉSEAUX EU TOUTES COMMUNES – DELIBERATION 2020\_03\_10\_25**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget Eau potable 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**APPROUVE les modifications suivantes :**

- Montant de l'enveloppe inchangé
- Suppression des axes
- Diminution des CP 2019 à hauteur de : 163 578.47 €
- Montant des CP 2020: 202 880 €
- Actualisation de la ventilation des CP des années suivantes

Situation	Budget	Axes d'affectation	AP (TTC)	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	2019	Axe 1 - Etudes et travaux SD	390 950,00	0,00	0,00	0,00	67 464,00	80 000,00	200 000,00	200 000,00
		Axe 2 - Etudes et travaux Communes	289 850,00	0,00	5 799,81	12 145,46	14 379,34	985 981,00	275 000,00	65 000,00
		Axe 3 - Petites extensions	3 531,23	3 531,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		<b>Total AP</b>	<b>1 909 300,84</b>	<b>3 531,23</b>	<b>5 799,81</b>	<b>12 145,46</b>	<b>81 843,34</b>	<b>1 065 981,00</b>	<b>475 000,00</b>	<b>265 000,00</b>
Réalisé 2019	2019	Axe 1 - Etudes et travaux SD						28 259,73		
		Axe 2 - Etudes et travaux Communes					874 142,80			
		Axe 3 - Petites extensions					0,00			
		<b>Total AP</b>					<b>902 402,53</b>			
Report spontané 2019 + CP 2020 (voté en 2019)	2019	Axe 1 - Etudes et travaux SD								
		Axe 2 - Etudes et travaux Communes								
		Axe 3 - Petites extensions								
		<b>Total AP</b>						<b>638 578,47</b>		
Ajustement proposé au BP 2020	2020	Axe 1 - Etudes et travaux SD						-51 740,27		
		Axe 2 - Etudes et travaux Communes					-111 838,20			
		Axe 3 - Petites extensions					0,00			
		<b>Total AP</b>					<b>-163 578,47</b>	<b>-435 698,47</b>	<b>435 698,47</b>	
Crédit ouvert au BP 2020	2020	Axe 1 - Etudes et travaux SD						28 259,73		
		Axe 2 - Etudes et travaux Communes					874 142,80			
		Axe 3 - Petites extensions					0,00			
		<b>Total AP</b>	<b>1 909 300,84</b>	<b>3 531,23</b>	<b>5 799,81</b>	<b>12 145,46</b>	<b>81 843,34</b>	<b>902 402,53</b>	<b>202 880,00</b>	<b>700 698,47</b>

**10.26 BUDGET EAU POTABLE : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2019-01 - OPÉRATION 419 – VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE BREUIL-LE-VERT CLERMONT - RUE DE PARIS – DELIBERATION 2020\_03\_10\_26**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget Eau potable 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	34
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
Pour	34
Contre	00

**APPROUVE les modifications suivantes :**

- Montant de l'enveloppe inchangé
- Diminution des CP 2019: 5 000 €
- Montant des CP 2020 : 0.00 €
- Actualisation de la ventilation des CP les années suivantes

		AP (TTC)	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	2019	805 000,00	5 000,00	800 000,00	0,00
Réalisé 2019			0,00		
Report spontané 2019 + CP 2020 (voté en 2019)	2020			805 000,00	
Ajustement proposé au BP 2020			-5 000,00	-805 000,00	805 000,00
Crédit ouvert au BP 2020		805 000,00	0,00	0,00	805 0,00

**10.27 BUDGET EAU POTABLE : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AP 2019-02 - OPÉRATION 420 – PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL PHASE 1 : CRÉATION DE TROIS GIRATOIRES ET D'UN PARKING RELAIS FITZ-JAMES - PARC D'ACTIVITÉ CENTR'OISE – DELIBERATION 2020\_03\_10\_27**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question

Pour cette autorisation de programme,

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget Eau potable 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	34
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	34

<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**APPROUVE les modifications suivantes :**

- Montant de l'enveloppe inchangé
- Diminution des CP 2019: 63 000 €
- Montant des CP 2020 : 63 000 €

		AP (TTC)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Situation antérieure	2019	63 000,00	63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisé 2019			0,00				
Report spontané 2019 + CP 2020 (voté en 2019)	2020			63 000,00			
Ajustement proposé au BP 2020			-63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit ouvert au BP 2020		63 000,00	0,00	63 000,00	0,00	0,00	0,00

**10.28 BUDGET EAU - CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME TERMINEE EN 2019 – AP 2017-03 - OPÉRATION 313 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE EU – DELIBERATION 2020\_03\_10\_28**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question

Les travaux relatifs à l'opération 313 - AP 2017-03 - Aire d'accueil des gens du voyage EU étant terminés, il y a lieu de clôturer l'autorisation de programme concernée.

Situation	Budget	AP (TTC)	CP 2017	CP 2018	CP 2019	
Situation antérieure	2019	110 000,00	0,00	0,00	110 000,00	
Réalisé 2019		71 441,00	0,00	0,00	71 441,00	
Report spontané 2019 + CP 2020 (voté en 2019)	2020					
Ajustement proposé au BP 2020						-38 559,00
Crédit ouvert au BP 2020		110 000,00	0,00	0,00	71 441,00	

Sur proposition du Président et conformément au décret du 20 février 1997, dans le cadre de la préparation du Budget de l'eau potable 2020 de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>

<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**APPROUVE** La clôture de l'autorisation de programme 2017-03 du budget de l'eau potable.

**11. MOBILITÉ : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DÉFICIT D'EXPLOITATION 2020 AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE – DELIBERATION 2020\_03\_11**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents.**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté de communes du Clermontois est membre du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO).

Pour rappel, le SMTCO est chargé de :

- Coordonner les services de transports organisés par les différentes autorités compétentes, membres du syndicat, dans un but d'intermodalité,
- Mettre en place un système d'information multimodale complété d'une centrale de réservation pour les services de transport à la demande et d'une centrale de covoiturage,
- Favoriser la création d'une tarification coordonnée et de titres de transport uniques ou unifiés.

Le SMTCO peut, par ailleurs, apporter son concours financier aux projets et actions des AOM membres (exploitation et amélioration des services de transports, mise en œuvre de nouveaux services, actions à l'occasion de la Semaine Européenne de la Mobilité, etc.).

Aussi, il est proposé au Conseil communautaire de solliciter une aide financière pour le déficit d'exploitation des services de transport LE BUS en 2020, estimé comme suit :

Détail financier de l'opération :

Détail financier prévisionnel	Montant en €
Dépenses d'exploitation des services Le Bus (I)	610 230
Recettes commerciales (II)	20 000

Versement Transport Urbain (VTu) affecté aux dépenses d'exploitation : 61.45 % du VTu total (III) <i>Total VTu estimé : 675 000€</i>	414 809
DEFICIT D'EXPLOITATION = (I) – (II) – (III)	175 421

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Ressources	Montant en €	%
Fonds propres de la CC	87 711	50
Subvention SMTCO	87 711	50
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>175 421</b>	

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu sa délibération n°2018\_08\_05 du 29 novembre 2018 sollicitant son adhésion au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) ;  
Vu la délibération du 5 décembre 2018 du SMTCO approuvant l'adhésion de la Communauté de communes du Clermontois ;  
Considérant que les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) adhérentes peuvent bénéficier d'aides financières de la part du SMTCO ;

Sur proposition du Président,  
Le Conseil communautaire,  
Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**APPROUVE** la demande de subvention auprès du SMTCO pour le déficit d'exploitation des services de transport LE BUS en 2020 ;

**AUTORISE** le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement pour quelque raison que ce soit de ce dernier, un Vice-président pris dans l'ordre des nominations, à signer tous les documents s'y rapportant.

**12. MOBILITÉ : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE POUR L'ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES POINTS D'ARRÊTS DE TRANSPORTS COLLECTIFS – DELIBERATION 2020\_03\_12**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents.**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Au regard des obligations réglementaires liées à la sécurité et à l'accessibilité du réseau Le Bus, une étude d'aménagement des points d'arrêt de bus doit être réalisée.

Cette étude comprendra les phases suivantes :

- Phase 1 : Diagnostic des 90 arrêts du réseau de lignes régulières (double-sens pour la plupart) et les 38 arrêts TAD (un sens) ;
- Phase 2 : Préconisations techniques et fonctionnelles détaillées par point d'arrêt et hiérarchisées ;
- Phase 3 : Programme de travaux avec estimation des coûts.

Dans ce cadre, il convient de lancer un marché de services selon une procédure adaptée (MAPA).

Une inscription budgétaire d'un montant de 50 000 € été intégrée au budget annexe primitif 2020 Transport.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'avis favorable de la Commission Mobilité du 18 novembre 2019 ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	34
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
Pour	34
Contre	00

**AUTORISE** le lancement de la procédure de consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour l'élaboration de l'étude d'aménagement des arrêts de bus et de leur mise en accessibilité.

**13. DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 15 JANVIER 2020 N°2020\_01\_08 – DÉNOMINATION SOCIALE ACQUEREUR PARCELLE ZC 387 FERME DES SABLES - BREUIL-LE-SEC – DELIBERATION 2020\_03\_13**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents.**



Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Par délibération n°2020\_01\_08 en date du 15 janvier 2020 la Communauté de communes du Clermontois a autorisé la vente d'un terrain cadastré ZC n°0387 et d'une superficie de 6 345m<sup>2</sup> dans la Zone d'Aménagement Concertée de la Ferme des Sables à Breuil-le-sec au profit de la « SAS FORESTATE ».

La signature de l'acte authentique de vente, ci-joint annexé, a eu lieu le 12 février 2020 entre les deux partis.

Conformément aux éléments dont disposait la Communauté de communes du Clermontois, et suivant les informations qui figurent dans l'acte authentique de vente, un changement de dénomination sociale de la société est intervenu avant la conclusion de l'acte d'acquisition.

Le changement de dénomination de la société est modifiée comme suit : « SAS FORESTATE FRANCE, identifiée sous le numéro SIREN 852 311 356, représentée par Madame Géraldine FORESTIER, dont le siège social est à VILLEPINTE (93420) 11 route de Tremblay».

Considérant cette modification, il convient de régulariser la délibération afférente à l'acte authentique de vente du terrain cadastré ZC n°0387 d'une superficie de 6 345m<sup>2</sup> dans la Zone d'Aménagement Concertée de la Ferme des Sables à Breuil-le-sec au profit de la société désormais dénommée «SAS FORESTATE FRANCE».

Il est alors proposé au Conseil Communautaire :

D'approuver l'adaptation de la délibération afférente à l'acte authentique de vente et de prendre en compte le changement de dénomination sociale de l'acquéreur « SAS FORESTATE FRANCE », représentée par Madame Géraldine FORESTIER pour la vente d'une cession foncière de la parcelle appartenant à la Communauté du communes du Clermontois, cadastrée section ZC n°0387 située ZAC de la Ferme des Sables, à Breuil-le-sec.

D'autoriser le Président ou en cas d'empêchement pour quelque raison que ce soit de ce dernier, le Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et du développement économique, à signer tous les documents s'y rapportant

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu l'art. L 1511-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Instruction du Gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015 ;

Vu la délibération n° 2020\_01\_08 du 15 janvier 2020 portant sur la cession de la parcelle ZC n°387 sis ZAC de la Ferme des Sables à Breuil-le-sec au profit de la SAS FORESTATE ;

Vu la Décision du Président n° : DEC2019\_057 du 18 juillet 2019 portant sur la signature du protocole d'accord en vue d'une cession foncière de la parcelle appartenant à la Communauté du communes du Clermontois, cadastrée section ZC n°0387 située ZAC de la Ferme des Sables, à Breuil-le-sec, au profit de la SAS FORESTATE ;

Vu la promesse de vente en vue d'une cession foncière de la parcelle appartenant à la Communauté du communes du Clermontois, cadastrée section ZC n°0387

située ZAC de la Ferme des Sables, à Breuil-le-sec, au profit de la SAS FORESTATE du 19 juillet 2019;

Vu l'acte authentique de vente du 12 février 2020 signé entre la Communauté de Communes du Clermontois et entre la société «SAS FORESTATE».

Considérant l'avis favorable de la Commission Installations Entreprises du 9 avril 2019 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau des Maires du 07 mai 2019 ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**APPROUVE** l'adaptation de la délibération afférente à l'acte authentique de vente et de prendre en compte le changement de dénomination sociale de l'acquéreur « SAS FORESTATE FRANCE », représentée par Madame Géraldine FORESTIER pour la vente d'une cession foncière de la parcelle appartenant à la Communauté du communes du Clermontois, cadastrée section ZC n°0387 située ZAC de la Ferme des Sables, à Breuil-Le-Sec ;

**AUTORISE** le Président, ou en cas d'empêchement pour quelque raison que ce soit de ce dernier, le Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et du développement économique, à signer tous les documents s'y rapportant.

<b>14. VALIDATION DE L'AVANCÉE DE L'ÉTUDE DE PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE : GRANDS ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC, TRAJECTOIRE STRATÉGIQUE ET PRINCIPALES ORIENTATIONS DU PLAN D'ACTIONS – DELIBERATION 2020_03_14</b>
---

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents.**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

La loi de Transition Energétique pour une croissance verte de 2015 oblige les intercommunalités de plus de 20 000 habitants à réaliser leur Plan Climat Air Energie Territorial – PCAET – au 31 décembre 2018.

En outre, elle fixe des objectifs de réduction de la consommation énergétique de 50% en 2050 par rapport à 2012, une diminution de 40% de la consommation des

énergies fossiles d'ici 2030, une neutralité carbone en 2050 et une part de 33% d'énergies renouvelables dans la consommation finale en 2030.

A cela s'ajoute les ambitions régionales auxquelles devra se conformer notre futur PCAET.

Afin de répondre à ces obligations réglementaires, la Communauté de communes du Clermontois s'est engagé dans un partenariat avec le Syndicat d'Énergie de l'Oise pour réaliser une Etude de Planification Énergétique, par délibération du 21 février 2018.

Elle représente le chapitre énergétique du PCAET qui sera prochainement prescrit.

Il ressort de cette étude que le Clermontois consomme actuellement 882GWh/an principalement pour le résidentiel (30%) et la mobilité (26%) et que la moitié des consommations énergétiques ont pour origine les produits pétroliers. La production d'énergie renouvelable est quant à elle marginale, à hauteur de 39GWh/an.

La commission développement durable et le bureau communautaire qui ont suivi l'EPE, ont alors défini une stratégie énergétique pour le Clermontois et les grands domaines à travailler dans un futur plan d'actions.

Quatre ateliers thématiques, ouverts aux partenaires en plus des élus communautaires, ont permis de construire cette réflexion. Le document ci-joint en présente les principaux éléments.

Ainsi, l'objectif visé par le Clermontois est une réduction des consommations de -40% en 2050 par rapport à 2010 avec un seuil intermédiaire de -16% en 2030 et de couvrir 30% des besoins par une production locale d'énergies renouvelables à l'horizon 2050.

Afin d'atteindre ces ambitions, il conviendra de définir un plan d'actions détaillé et de l'intégrer au futur PCAET. Néanmoins des grandes orientations se dégagent dès maintenant et sont aussi présentées dans le document joint (page 4).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2018-01-89 du Conseil communautaire du Clermontois du 21 février 2018 relative à l'Etude de Planification Énergétique en partenariat avec le Syndicat des Énergies de l'Oise,

Considérants les Bureaux communautaires des 10 septembre 2019 et 04 février 2020,

Considérant les commissions développement durable des 23 octobre 2018 et 31 janvier 2019,

Considérant les ateliers thématiques des 14 juin 2019, 14 octobre 2019, 13 janvier 2020 et 16 janvier 2020,

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>

<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**APPROUVE** les objectifs de réduction de consommation énergétique du Clermontois et d'augmentation de la part des énergies renouvelables locales dans la production totale, tels que présentés dans le document joint ;

**VALIDE** les grandes orientations du futur plan d'actions telles que présentées dans le document ci-joint.

**15. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE RÉALISÉS EN 2020 SUR LE PATRIMOINE BÂTI – MODIFICATION – DELIBERATION 2020\_03\_15**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents.**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu l'engagement de la Communauté de communes du Clermontois dans la transition énergétique de son patrimoine et le développement des énergies renouvelables, le remplacement de chaudières par des équipements plus performants, est envisagé sur 2020 pour les bâtiments suivants :

- la salle de sports Louis Sanson,
- l'école de musique,
- bâtiment central – Espace Fernel.

Le coût de cette opération est estimé à 251 880 € HT.

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**ABROGE** la délibération n°2019\_13\_11 du 12 décembre 2019,

**AUTORISE** le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat (Dotation d'équipements des territoires ruraux),

**APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Estimation des travaux	251 880 € HT
Subvention DETR	Taux de subvention de 40 % 100 752 € HT
Solde Communauté de communes du Clermontois	151 128 € HT

**16. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) : DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES – DELIBERATION 2020\_03\_12RENOUVELABLES RÉALISÉES EN 2020 SUR LE PATRIMOINE BÂTI – DELIBERATION 2020\_03\_16**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents.**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu l'engagement de la Communauté de communes du Clermontois dans la transition énergétique de son patrimoine et le développement des énergies renouvelables avec la mise en place d'une pompe à chaleur réversible Eau / Eau avec sondes verticales géothermiques en 2020, afin d'améliorer les conditions dans les salles de vie de la Maison de la petite enfance de Clermont en été et améliorer la performance énergétique du bâtiment.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 108 000 € HT.

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**AUTORISE** le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),

**APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel ci-dessous

Estimation des travaux au stade faisabilité	108 000 € HT
Subvention DSIL	Taux de subvention de 50 % 54 000 € HT

Solde Communauté de communes du Clermontois	54 000 € HT
---	-------------

**17. LOI ENGAGEMENT ET PROXIMITÉ : ÉTAT 2019 DES INDEMNITÉS DES ÉLUS –  
DELIBERATION 2020\_03\_17**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents.**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 5211-12 ;

Vu le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Considérant que la Communauté de communes du Clermontois est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Considérant la nécessité de présenter chaque année un état présentant en euros l'ensemble des indemnités de toutes natures qui doit être communiqué aux conseillers communautaires avant l'examen du budget ;

Considérant que cet état représente la somme de 123.840,00 €.

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**PREND ACTE** de l'état des indemnités versées au titre de l'année 2019 aux élus communautaires.

**18. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : RÉMUNÉRATION DES AGENTS EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE – DELIBERATION 2020\_03\_18**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents.**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant que la Communauté de communes du Clermontois emploie quatre agents sous contrat à durée indéterminée, à savoir le directeur de la communication, le responsable du service portage de repas, l'agent de livraison de repas à domicile et la secrétaire de la maison petite enfance de Clermont ;

Considérant que la rémunération des agents employés à durée indéterminée fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels ou de l'évolution des fonctions ;

Considérant que la dernière revalorisation salariale a été attribuée le 1<sup>er</sup> avril 2017 à l'issue du Conseil communautaire du 23 mars 2017 ;

Considérant que la valeur professionnelle des agents concernés a été jugée très satisfaisante par l'autorité territoriale, il est proposé une revalorisation indiciaire dans les conditions suivantes :

- Le directeur de la communication : grille d'attaché principal indice brut 946 – indice majoré 768 ;
- le responsable du service portage de repas : grille de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe indice brut 638 – indice majoré 534 ;
- l'agent de livraison de repas à domicile : grille d'adjoint technique indice brut 376 – indice majoré 346 ;
- la secrétaire de la maison petite enfance de Clermont : grille d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe indice brut 525 – indice majoré 450.

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	34
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
Pour	34
Contre	00

**ACCEPTÉ** les revalorisations proposées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

**AUTORISE** le Président à signer les avenants aux contrats des agents concernés.

<b>19. ECOLE DE MUSIQUE : PROJET PLURIANNUEL D'INTÉGRATION DES ADULTES 2020-2021 – DELIBERATION 2020_03_19</b>
--

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

### 13 absents.

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu la délibération n° 2018\_04\_10\_00 du 31 mai 2018 adoptant la mise en place d'un projet triennal de l'école de musique du Pays du Clermontois ;

Vu la délibération 2019\_05\_22 du 23 mai 2018 adoptant la 2<sup>ème</sup> phase du projet intégrant les adultes aux cours de piano, formation musicale, batterie et guitare ;

Vu la commission culture du 11 février 2020 approuvant la 3<sup>ème</sup> phase de ce projet intégrant les adultes les adultes sur les cours suivants : alto, synthétiseur, accordéon pour la rentrée 2020 ;

Considérant la nécessité de poursuivre ce projet triennal ;

Sur proposition du Président de séance,

Le Conseil Communautaire,

Après délibération,

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**FIXE** ainsi pour l'année 2020-2021, l'intégration partielle des adultes sur les cours suivants : alto, synthétiseur, accordéon.

Cycle	Professeur / Instrument	Temps de cours 2017-2018	Nouveau temps de cours	Temps supplémentaire	Observations	Nombre de pratiquants	Année 2018-2019 Estimation		Année 2019-2020 Estimation		Année 2020-2021 Estimation	
							Coût (€)	Recette (€)	Coût (€)	Recette (€)	Coût (€)	Recette (€)
ADULTES	Djembé M. Lefèvre	1h / 20h	2h / 20h	01h00		10	1 384,72	906,40	1 384,72	906,40	1 384,72	906,40
	Piano Mme Forestier	15h30 / 20h	20h / 20h	04h30	cours chorale et technique vocale adultes	56	10 131,20	4 532,00	10 131,20	4 532,00	10 131,20	4 532,00
	Saxo/ FM/ Pop - Mme Demarsy	15h / 20h	17h / 20h	02h00	2 cours de musique et handicap	16	4 202,60	725,12	4 202,60	725,12	4 202,60	725,12
	Piano Mme Richard	8h / 20h	13h / 20h	05h00		10			11 025,15		11 025,15	
	Batterie M. Lefèvre	4h / 20h	9h / 20h	05h00		10			6 923,64		6 923,64	
	Guitare M. Lavallard	9h guitare + 11h IMS = 20h / 20h	12h guitare + 8h IMS = 20h / 20h	03h00		18				13 439,24		13 439,24
	Formation Musicale Mme Gillet	12h45 / 20h	17h15 / 20h	01h3 + 3 h00	Création2 niveaux adultes formation musicale (1h30) + 3h00 intervention	6			4 736,40		4 736,40	



				musicale								
Violoncelle M. Seguin	6h / 20h	7h30	0		3						0,00	2 247,45
Alto M. Pelé	4h / 20h	5h / 20h	01h00		2						1 590,96	
Synthé/ Accordéon M. Sierka	3h / 20h	4h30 /20h	01 h30		3						839,88	
TOTAL			41h00		134	15 718,52	6 163,52	38 403,71	19 602,76		44 677,55	21 850,21
<b>COÛT NET SUPPLÉMENTAIRE CUMULÉ À LA CHARGE DE LA CCC</b>						<b>9 555,00</b>		<b>18 800,95</b>			<b>18 984,34</b>	

coût annuel 2018-2019	9 555,00 €
coût annuel 2019-2020	9 245,95 €
coût annuel 2020-2021	1 831,39 €
<b>Coût total sur 3 ans : 2018-2021</b>	<b>18 984,34 €</b>

## 20. ECOLE DE MUSIQUE : MODIFICATIONS TARIFAIRES 2020-2021 – DELIBERATION 2020\_03\_20

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

**29 présents**

**13 absents.**

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu l'avis favorable de la commission culture du 11 février 2020, relatif aux nouveaux tarifs mis en place par l'école de musique, pour la saison 2020-2021.

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

<b>Type de scrutin</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...</b>	<b>00</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>34</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>34</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**FIXE les tarifs de l'école de musique pour la rentrée 2020-2021** comme indiqués ci-dessous :

- Augmentation de 1,5 % des tarifs,
- Réduction par nombre d'utilisateurs d'une même famille.

Tarifs 2020-2021 - Hausse de 1.5 %			
Frais	Famille imposable du Clermontois	Famille non imposable, +65 ans,	Famille extérieure au Clermontois
Droits d'inscription par an	45,68	22,84	68,51
Eveil, Formation Musicale, culture musicale par trimestre	42,63	21,32	63,95
Cours instrumental (-25 ans et plus de 65 ans) par trimestre	65,98	32,99	98,96
Location et révision instrument par trimestre	69,02	34,51	103,53
Musique d'ensembles (sans cours individuel) par trimestre	22,33	11,17	33,50
Cours instrumental adulte (de 25 à 64 ans), par trimestre	136,85	68,42	205,27

-15 % pour 2 élèves d'une même famille du Clermontois

-25 % pour 3 élèves d'une même famille du Clermontois

-35 % pour 4 élèves d'une même famille du Clermontois

## 21. QUESTIONS ORALES



Fin de la séance à 20h35